



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 5 septembre 2019

ELECTIONS AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

Des élections partielles en vue de pourvoir les sièges de juges vacants, sont organisées dans les tribunaux de commerce de la Rochelle et de Saintes, le jeudi 3 octobre 2019 pour le premier tour de scrutin et le mardi 15 octobre 2019, en cas de second tour.

10 postes de juges sont à pourvoir à La Rochelle et 8 postes à Saintes.

L'élection des juges aura uniquement lieu par correspondance. Le collège électoral est composé des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ; des juges du tribunal de commerce en exercice ainsi que des anciens juges du tribunal de commerce. Les électeurs et électrices recevront le matériel de vote au moins 12 jours avant la date du dépouillement.

Par ailleurs, il est rappelé que les candidatures au mandat de juge doivent être déposées à l'adresse suivante avant le **vendredi 13 septembre 2019, 18 h** :

Préfecture de la Charente-Maritime
Bureau de la réglementation générale et des élections
Cité administrative Duperré
1, place des Cordeliers
17 000 La Rochelle

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

